

SEANCE DU 06/03/2019 – 20 H 00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres présents : LIND Catherine, OROSCO Mireille, MUGNIER Cyril, CHOULET Sabrina, BARD Nicole,
DUTHIL Alexandre, VUILLEMIN Daniel, CHAVANIS Roger

Membres absents :

Secrétaire de séance : OROSCO Mireille

ORDRE DU JOUR
Séance ouverte à 20h05

Mme le MAIRE demande l'ajout de deux points :

Convention avec commune Gray pour enfant classe ULIS
Changement armoire réfrigérée Salle Polyvalente

Accepté à l'unanimité

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11/12/2018

Tous les membres présents lors de la dernière réunion ont signé le compte rendu

1. **Présentation et vote des comptes de gestion commune, assainissement et lotissement 2018**

Mme le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des résultats du compte de gestion 2018 du receveur municipal relatifs au budget commune. Ces comptes n'appellent aucune observation de leur part et les membres de conseil approuvent le compte de gestion commune 2018.

Mme le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des résultats du compte de gestion 2018 du receveur municipal relatifs au budget assainissement. Ces comptes n'appellent aucune observation de leur part et les membres de conseil approuvent le compte de gestion assainissement 2018.

Mme le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal des résultats du compte de gestion 2018 du receveur municipal relatifs au budget lotissement. Ces comptes n'appellent aucune observation de leur part et les membres de conseil approuvent le compte de gestion lotissement 2018.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

Présentation et vote des comptes administratifs commune, assainissement et lotissement 2018.

Mme le Maire présente un à un les comptes administratifs du budget général de la COMMUNE d'AUTOREILLE, du service « ASSAINISSEMENT » et du « LOTISSEMENT ».
et quitte la pièce pour le vote des Comptes Administratifs par l'assemblée délibérante.
Mme OROSCO Mireille, 1erAdjoint, propose au vote les comptes administratifs suivants :

CA 2018 DU BUDGET GENERAL COMMUNE

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTATS DE CLOTURE 2018</i>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	SF	198 200.34	245 979.14	47 778.80
	SI	98 820.67	204 809.59	105 988.92
		+	+	
REPORTS DE 2017	REPORT EN SF (002)			21.48
	REPORT EN SI (001)	84 094.53		
TOTAL		381 115.54	450 810.21	69 694.67
RAR à reporter en 2019	SF	0.00	0.00	0.00
	SI	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RAR 2019	0.00	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	SF	198 200.34	246 000.62	47 800.28
	SI	182 915.20	204 809.59	21 894.39
	Total cumule	381 115.54	450 810.21	69 694.67

POUR 6 CONTRE 0 ABSTENTION 1

CA BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

		<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>SOLDE D'exécution</i>
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	S D'EXPLOIT°	36 315.93	58 016.12	21 700.19
	SI	16 352. 28	14 431.00	- 1921.28
		+	+	
REPORTS DE 2017	REPORT EN S D'EXPLOIT° (002)		8689.96	
	REPORT EN SI (001)		157059.11	
TOTAL		52 668.21	238 196.19	185 527.98
RAR à reporter en 2019	SF S D'EXPLOIT°	0.00	0.00	
	SI	0.00	0.00	
	TOTAL DES RAR 2019	0.00	0.00	

RESULTAT CUMULE	SF S D'EXPLOIT*	36 315.93	66 706.08	30 390.15
	SI	16 352. 28	171 490.11	155 137.83
	Total cumule	52 668.21	238 196.19	185 527.98

POUR 6 CONTRE 0 ABSTENTION 1

CA BUDGET LOTISSEMENT 2018

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE CLOTURE 2018
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	SF	263 212.05	298 513.05	35 301
	SI	263 212.05	262 051.39	- 1160.66
		+	+	
REPORTS DE 2017	REPORT EN SF (002)		367 347.72	
	REPORT EN SI (001)	262 051.39		
TOTAL		788 475.49	927 912.16	139 436.67
RAR à reporter en 2019	SF	0.00	0.00	
	SI	0.00	0.00	
	TOTAL DES RAR 2019	0.00	0.00	
RESULTAT CUMULE	SF	263 212.05	665 860.77	402 648.72
	SI	525 263.44	262 051.39	- 263 212.05
	Total cumule	788 475.49	927 912.169	139 436.67

POUR 6 CONTRE 0 ABSTENTION 1

2. Convention de mise à disposition de personnel communal pour le transfert des compétences eau-assainissement à la CCMGY.

Le maire explique que suite au transfert des services Eau et Assainissement à la communauté de communes des Monts de Gy, il est proposé de mettre à disposition le personnel technique communal pour exercer des missions dans le cadre de la compétence « Assainissement ». Le Maire propose une mise à disposition à hauteur de 7 heures hebdomadaires et précise que cette mise à disposition se fera seulement sur l'année 2019, qui est une année transitoire, dans l'attente de la mise en place d'une Délégation de Service Public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Autorise le Maire à signer avec la Communauté de Communes des Monts de Gy la convention de mise à disposition du personnel technique communal, à hauteur de 7 h hebdomadaires, pour l'année 2019

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

3. Validation de la liste des affouagistes 2018-2019

La période d'inscription à l'affouage 2018-2019 étant terminée, le conseil municipal arrête la liste des affouagistes à 48 feux pour l'année 2018-2019 à raison de 25 € la part d'affouage, soit 1200 € au total.

POUR 6 CONTRE 1 ABSTENTION 1

4. Proposition d'achat d'un terrain

La mise en vente des terrains de la Succession MORAS/GRANDGUILLAUME.....a suscité l'intérêt de la commune pour une parcelle de pré située lieudit CHAMPS DU SAULE Ce terrain cadastré section ZC N° 32 appartient à la succession et pourrait être utile pour la création d'un nouveau cimetière dans un futur proche.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite préempter sur l'achat de la parcelle ZC32 en vue de réaliser le futur cimetière communal.

Autorise le Maire à prendre contact avec Maitre LAMBERT notaire à Gray en vue de l'acquisition de cette parcelle

MR CHAVANIS Roger a quitté la séance et ne prend pas part au vote ayant un lien familial avec la famille concernée.

POUR 7 CONTRE ABSTENTION

5. Mise en place de PANNEAU POCKET

Une application téléphonique appelée « PANNEAU POCKET » permettant aux administrés ou qu'ils soient d'être informés des événements de leur commune mais aussi des autres communes adhérentes par des messages de prévention et d'alerte sur leur téléphone portable.

Pour l'utilisateur cette application est totalement gratuite.

Pour la commune, si elle est adhérente à l'AMRF ce qui est notre cas, l'abonnement est de 130 €/an.

Après en avoir délibéré, reconnaissant l'intérêt d'un tel service pour les administrés, le conseil municipal émet un avis favorable pour ce dispositif et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

6. Exposition « BELLES ET REBELLES »

L'exposition « Belles et Rebelles » concernant les plantes sauvages de rues est proposée aux communes par le CPIE de la Vallée de l'Ognon.

Elle vise principalement à sensibiliser les habitants sur la démarche « zéro phyto » avec comme support de communication des bâches imprimées qui sont mises en place dans les rues de la commune sur une durée de trois semaines. Animation et balade commentée autour de ce thème font partie du programme également.

Pour l'installation, l'animation et le démontage et nettoyage des bâches le prix de 400 € est demandé pour trois semaines d'expo.

Ce montant est ramené à 200 € dans le cas où le démontage et le nettoyage soit fait par l'employé communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Émet un avis favorable à cette expo pour un montant de 200 € et s'engage à fournir le personnel nécessaire au démontage et nettoyage des bâches,
Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

7. Extinction éclairage public

Mme le maire propose de poursuivre des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Elle propose au conseil municipal de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'énergie, cette action permettrait également de lutter contre les incivilités répétitives occasionnant des nuisances aux riverains.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire et fera l'objet d'un arrêté municipal et d'une information de la population.

Mme le maire propose d'éteindre l'éclairage public toute l'année de 23 h à 5 h 30, sachant qu'en période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

L'exposé du maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'extinction de l'éclairage public entre 23 h 00 et 5 h 30 du matin.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

8. Convention salle polyvalente

Des modifications mineures ont été apportées à la convention de location de la salle polyvalente.

Article 2 : Description des locaux et matériel : a été rajouté : « matériel » et « un chauffe plat » et dans **l' Article 10 :** l'annulation par l'occupant entre 3 et 2 mois avant la date : 25 % du montant de la réservation sera perçu, moins de 8 semaines avant la date la totalité de la location sera encaissée.

En cas de force majeure : l'occupant préviendra la mairie le plus rapidement possible par courrier ou mail la raison motivant l'annulation qui sera soumise à l'approbation du maire qui jugera du bien-fondé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces modifications apportées à la convention de location.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

9. Projet d'installation de vidéo protection

Les incivilités causées par les jeunes sur la place du village conduisent la municipalité à réfléchir à des solutions pour enrayer cet état de fait qui nuit à la tranquillité des habitants.

Contact a été pris auprès du référent sécurité de la gendarmerie, l'adjudant MARGAINE pour solliciter des conseils et informations à ce sujet.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire a pris des arrêtés d'interdiction de rassemblement et de consommation d'alcool sur la place du village et dans divers lieux publics ainsi qu'un arrêté d'interdiction de jouer au ballon sur la place et dans le cimetière.

Suite à un entretien avec le référent sécurité de la gendarmerie et l'entreprise POLYSECURITE, il en ressort que l'installation de vidéo protection (caméras mises en place aux 4 zones sensibles et aux 3 entrées de village) rassurerait la municipalité et les riverains. Un devis a donc été établi par POLYSECURITE et il se monte à 17 546 € HT.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à ce projet d'installation de vidéo protection,
- Sollicite une subvention DETR au taux de 40 %,
- Sollicite le FIPD pour l'octroi d'une subvention au taux de 40 %
 - Le reste du financement se fera sur les fonds propres de la commune
- Autorise la maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

10. Demandes de subventions diverses

Mme la Maire donne lecture au conseil municipal de deux courriers de demandes de subventions émanant de l'ADMR du canton de GY et du Handball Club des Monts de Gy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention à l'ADMR d'un montant de 50 €

POUR 6 CONTRE 1 ABSTENTION 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'octroi d'une subvention au Handball club des Monts de GY d'un montant de...20 € par enfant inscrit soit 120 € pour l'année 2019

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

11. Convention avec Commune de Gray pour un enfant scolarisé en classe ULIS

Mme le Maire informe qu'un enfant de la Commune est scolarisé en primaire en classe ULIS à GRAY,

Il y a lieu de faire une convention pour participer aux charges de fonctionnement soit 217 € pour l'année 2018/2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable et autorise signer la convention pour cette participation et uniquement pour la classe ULIS.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

12. Changement de l'armoire réfrigérée de la salle polyvalente

Mme le Maire informe le conseil municipal d'un souci avec l'armoire réfrigérante de la salle polyvalente. Une porte ne ferme plus très bien, les cadres joints magnétiques sont détériorés et sont des nids à bactéries.

Après avoir demandé un devis à un dépanneur, l'armoire étant un ancien modèle, il n'est plus possible de trouver une pièce pour la porte. Mme le Maire présente donc un devis pour changer l'armoire réfrigérée d'un montant 2730 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet et autorise le Maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier.

POUR 7 CONTRE 0 ABSTENTION 1

13. Questions et informations diverses

Demande de Madame SAGOT pour des travaux dans l'appartement communal.

Demande de Monsieur GOICHOT pour réhabilitation du préau et démontage anciennes toilettes de l'ancienne école.

Suite à plusieurs demandes, une journée citoyenne aura lieu le samedi 11 Mai, des informations vous parviendront ultérieurement.

Fin de séance 23h